

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

Etaient présents : Mmes FRANCOIS, FUMEY, HERMET, LAURIER, SOUM-GLAUDE, VINCENT

Mrs : AZEMA, BETEILLE, CANAL, CASSAN, FOUCQUE, HERRERO, MICHEL, PALAU, PONTIER

ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Une seule personne s'est proposée pour la fonction de Maire : Mr Eric BETEILLE

Le scrutin s'est effectué par bulletin secret. La majorité absolue est donc fixée à 8.
A été élu Maire au premier tour de scrutin Mr Eric BETEILLE avec 14 voix sur 15 exprimés.

M. Eric BETEILLE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-1, et la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 4, il a été procédé à l'élection des 4 adjoints.

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote. **Premier tour de scrutin**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15

- bulletins blancs ou nuls : 1

- suffrages exprimés : 14

- majorité absolue : 8

ont obtenu : AZEMA Thibaut : 1 voix (une voix) - VINCENT Céline 13 voix (treize voix) -

Mme VINCENT Céline, ayant obtenu la majorité absolue est proclamée première adjointe au maire et a été immédiatement installée.

Il est procédé dans les mêmes formes à l'élection du deuxième adjoint.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote. **Premier tour de scrutin**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15

- bulletins blancs ou nuls : 1

- suffrages exprimés : 14

- majorité absolue : 8

A obtenu : - FUMEY Pascale : 14 voix (Quatorze voix)

Mme FUMEY Pascale ayant obtenu la majorité absolue est proclamée deuxième adjointe au maire et a été immédiatement installée.

Il est procédé dans les mêmes formes à l'élection du troisième adjoint.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote. **Premier tour de scrutin** Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
 - bulletins blancs ou nuls : 1
 - suffrages exprimés : 14
 - majorité absolue : 8
- A obtenu : HERRERO David : 14 voix (Quatorze voix)

Mr HERRERO David ayant obtenu la majorité absolue est proclamé troisième adjoint au maire et a été immédiatement installé.

Il est procédé dans les mêmes formes à l'élection du quatrième adjoint.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote. **Premier tour de scrutin** Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
 - bulletins blancs ou nuls : 1
 - suffrages exprimés : 14
 - majorité absolue : 8
- A obtenu : -: 14 voix (Quatorze voix)

Mme HERMET Caroline ayant obtenu la majorité absolue est proclamée quatrième adjointe au maire et a été immédiatement installée.

DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire signale qu'il y a lieu de désigner 5 membres afin de siéger au conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire

Pour ce faire, la désignation de ces élus communautaires se fait obligatoirement dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal.

Pour la Commune de Saissac, Suite à la démission de Mme VINCENT Céline, Mme FUMEY Pascale, Mme HERMET Caroline, Mr AZEMA Thibaut et Mme SOUM-GLAUDE Evelyne en tant qu'élus communautaires, sont donc désignées les personnes suivantes dans l'ordre du tableau : Mr BETEILLE Eric, Mr HERRERO David, Mr PALAU Marc, Mr MICHEL Eric, Mme FRANCOIS Josette

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU

Monsieur le Maire a ensuite donné lecture de la charte de l'élus à tout le Conseil Municipal.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée 22h30

Le Maire

